



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P041_2021

Date : 12/02/2021

OBJET : Fourniture et pose des grilles de débordement du centre aquatique OCEALIS (50440 La Hague)

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée le 29 octobre 2020, en vue de conclure un marché public pour la fourniture et la pose des grilles de débordement du centre aquatique OCEALIS (50440 LA HAGUE) afin d'équiper les espaces du centre aquatique tels que les vestiaires, l'espace détente (SPA, Jacuzzi), la pataugeoire, le bassin ludique, le bassin toboggan ainsi que les sorties d'eau sur une distance de 2 mètres et le tour du grand bassin.

Cinq prestataires ont remis des offres conformes aux attentes exprimées dans les documents de la consultation. Au terme de l'analyse et du classement de ces offres, la société LEBLOIS SAINT JAMES – 50240 SAINT JAMES propose l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des documents de consultation pour un montant de 46 476,60 € HT, soit 55 771,92 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1, 1°,

Vu la délibération n°2018-086 du 28 juin 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels,

Décide

- **De signer** le marché public de fournitures avec la société LEBLOIS SAINT JAMES sis au 8, rue Concise – 50240 SAINT JAMES pour un montant de 46 476,60€ HT soit 55 771,92€ TTC,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget général,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE